



Déclarations et Discours

N° 81/31

LE DÉSARMEMENT EST ESSENTIEL À LA SÉCURITÉ ET À LA STABILITÉ INTERNATIONALES

Discours de l'ambassadeur du Canada au désarmement, M. Arthur Menzies, au débat général sur le désarmement au sein de la Première commission de la trente-sixième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 28 octobre 1981.

Nombre d'entre nous venons de terminer quinze jours de travail sur l'ordre du jour de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Certaines des délibérations à cette session de la Première commission pourraient apporter une contribution importante et fondamentale aux préparatifs de la session extraordinaire, qui se tiendra en juin-juillet.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mark MacGuigan, a souligné dans son allocution à la plénière, le 21 septembre, que " la paix et la sécurité internationales, le développement, la liberté et la vie elle-même dépendent en dernier ressort du succès que nous connaissons au chapitre de la maîtrise des armements et du désarmement ". Par conséquent, la deuxième session extraordinaire doit ouvrir la voie à des progrès plus concrets dans ce domaine.

Le désarmement n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'atteindre la sécurité et la stabilité internationales. La conjoncture internationale ne nous permet pas de prendre la stabilité et la sécurité internationales pour des acquis. Par ailleurs, les perspectives de stabilité et de sécurité en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie, en Amérique centrale ou dans d'autres points chauds de la planète ont des effets qui débordent nettement la région en cause. D'autre part, les efforts fructueux pour créer la stabilité dans une région ont une incidence positive sur d'autres régions. Le premier ministre Trudeau a récemment souligné que les problèmes économiques et les différends internationaux ont augmenté et sont devenus plus complexes. En se développant, les superpuissances ont souvent semblé perdre le contrôle des événements. Bien que l'instabilité politique et économique soit peut-être la plus manifeste dans le tiers monde, elle est malheureusement aussi évidente dans toute la gamme des relations internationales. Les relations Est-Ouest et Nord-Sud, l'énergie, la prolifération nucléaire, l'environnement, les réfugiés, les actes sporadiques de violence et la guerre constituent tous des problèmes qui forment un réseau complexe de causes et d'effets.

C'est dans ce contexte que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada déclarait que nos travaux pourraient s'avérer un " élément crucial " de la préparation de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous devrions construire sur les bases du remarquable consensus obtenu en 1978. Nous devrions être gouvernés par les considérations qui ont mené à ce consensus et nous efforcer d'obtenir le plus haut niveau d'entente possible sur les moyens de faire progresser le dossier du désarmement. Je veux parler ici de la Déclaration des chefs de gouvernement du Commonwealth, émise à Melbourne ce mois-ci. Ces chefs de gouvernement considéraient que l'intensification de la tension et le manque de confiance entre les États

étaient une question particulièrement sérieuse. Ils ont reconnu que les mesures concrètes touchant le désarmement nucléaire et les moyens d'éviter tous les conflits armés, surtout les conflits nucléaires, doivent recevoir la plus haute priorité à l'ordre du jour international. On ne peut poursuivre ces objectifs que dans un esprit de modération et en reconnaissant que le changement, partie intégrante de la dynamique de l'interdépendance, est inévitable et essentiel.

Les pourparlers SALT

La reprise des pourparlers américano-soviétiques sur la limitation des armes stratégiques (SALT) est un préalable au succès de la deuxième session extraordinaire. La récente décision prise par ces deux pays, et annoncée à l'Assemblée générale, d'entamer le mois prochain des pourparlers sur les forces nucléaires du théâtre européen, devrait donner un élan positif à nos travaux. Nous espérons que ces entretiens mèneront à un traité qui restaurera l'équilibre au niveau d'armement le plus bas possible.

Le Canada accueille donc chaleureusement la déclaration faite ici, la semaine dernière, par le directeur de l'Agence américaine de contrôle des armements et de désarmement, M. Eugène Rostow, à savoir que les États-Unis seront disposés à reprendre les négociations sur les armes stratégiques dans les premiers mois de 1982. L'importance que l'on accorde actuellement aux réductions et à la nécessité d'une coopération visant à assurer la confiance mutuelle représente particulièrement, pour nous, un sujet d'encouragement. Nous nous attendons donc à une attitude tout aussi positive de la part de l'Union soviétique. Mon premier ministre attache la plus grande priorité à la reprise du processus SALT, comme il l'a indiqué dans plusieurs déclarations. Nous attachons également la plus grande importance à ce que ces négociations critiques, une fois reprises, progressent avec l'objectif non seulement de limiter, mais également de réduire ces forces.

Nous sommes en outre d'avis que les chances de succès des délibérations de cette année, et de la deuxième Session elle-même, dépendront, dans une large mesure, du climat suscité par ces négociations, et même par leur attente, en vue de créer une atmosphère de confiance internationale.

La communauté internationale ne saurait exprimer adéquatement, selon nous, sa préoccupation face à la course aux armes nucléaires si elle n'accorde pas toute l'importance voulue aux dangers d'une extension de la prolifération horizontale. Les incidences de la dimension nucléaire dans les tensions régionales ont récemment pris une forme concrète au Moyen-Orient. Cet exemple ainsi que la possibilité de l'intensification de la prolifération régionale nous démontrent qu'il faut consacrer de plus grands efforts pour renforcer le régime international de non-prolifération ainsi que les instruments internationaux à l'appui. À cet égard, nous nous réjouissons de la décision annoncée par l'Égypte plus tôt cette année de ratifier le Traité sur la non-prolifération.

Procédures de vérification

Le Canada est d'avis que rien ne saurait remplacer la négociation minutieuse d'accords vérifiables sur la limitation des armements et le désarmement. Permettez-moi d'insister sur le mot "vérifiable". La vérification n'est pas une tactique visant à retarder ou à empêcher le succès des négociations, mais plutôt, elle constitue, plus que jamais, une condition préalable à leur succès. Le Canada recherche depuis de nombreuses

années l'élaboration de procédures internationales de vérification chaque fois que de telles procédures sont requises en vue de compléter les mécanismes nationaux et ce, afin que les parties respectent les modalités des accords dans un meilleur climat de confiance. Mais ici-même comme ailleurs subsistent des habitudes de confrontation, telles l'emprise de l'exhortatif sur le pratique, la recherche de l'avantage que procure la propagande et, dans certains cas, le lancement de propositions n'ayant manifestement aucune chance d'être acceptées. La vérification constitue, à notre avis, l'un des plus importants critères du sérieux d'une proposition. La vérification est impartiale car elle porte sur des réalités et non sur des arguments. L'impartialité est donc essentielle à l'instauration d'un climat de confiance.

La communauté internationale s'est servie des Nations Unies comme témoin du respect des dispositions de divers accords. À cet égard, permettez-moi de rappeler que la semaine prochaine marquera le vingt-cinquième anniversaire de la très importante résolution de l'Assemblée générale demandant au secrétaire général d'établir la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient pour surveiller le cessez-le-feu et le retrait des forces. Il me semble que l'on peut établir une bonne analogie entre les activités onusiennes de maintien de la paix et le rôle plus important que les Nations Unies seront appelées à jouer — du moins l'espérons nous — comme garant du respect des accords de limitation des armements et de désarmement par les parties en cause.

On reconnaît depuis longtemps que la vérification d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires doit s'effectuer à l'échelle internationale. Le Groupe spécial d'experts des événements sismiques a donc examiné des mesures de coopération en vue de la surveillance de ces événements. Comme nous l'avons indiqué au Comité du désarmement, nous croyons que ce comité et le Groupe d'experts peuvent appuyer de façon très pratique les efforts des États qui négocient, en plus de compléter les dispositions nationales sur la vérification.

La conclusion d'un traité sur l'interdiction vérifiable des essais nucléaires constitue l'un des quatre éléments de la stratégie de l'asphyxie proposée par le premier ministre Trudeau à la première session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. Permettez-moi de vous rappeler qu'en plus de proposer l'interdiction totale des essais, il envisageait des accords vérifiables a) interdisant l'essai en vol de tous nouveaux vecteurs stratégiques ; b) interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armement ; et c) limitant et réduisant progressivement les dépenses militaires pour de nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques. La conclusion d'accords sur ces quatre éléments réunis contribuerait grandement à empêcher la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Nous reconnaissons qu'il faudra réaliser de grands progrès dans les négociations américano-soviétiques sur les forces nucléaires avant d'en arriver à des accords englobant ces quatre éléments.

Les armes nucléaires ne représentent pas la seule menace à la paix et à la sécurité internationales. Le document final de la première session extraordinaire mentionnait les forces conventionnelles au titre des priorités. Nous ne pouvons passer sous silence le vaste éventail d'armes conventionnelles auquel 80 p. 100 des dépenses d'armement sont consacrées. Le Canada est disposé à participer à tout effort sérieux pour maîtriser les armes conventionnelles. À cet égard, nous espérons que l'étude sur le désarmement

classique obtiendra le consentement général et qu'elle sera donc approuvée sans recours au vote pendant la présente Assemblée générale.

**Armes
chimiques et à
toxines**

Récemment, on a progressé vers une interdiction des armes chimiques, autre grande priorité du Canada. Celui-ci continue d'offrir les compétences qu'il a acquises dans ses recherches sur les mesures de défense, ainsi que sur les moyens de destruction et de vérification. Nous travaillons maintenant en collaboration avec d'autres pays pour élaborer une résolution qui exprimera le désir de l'Assemblée de voir s'accélérer les progrès vers un accord au sein du Comité du désarmement.

Une question étroitement apparentée est celle de l'utilisation présumée d'armes chimiques, et plus récemment, d'armes à toxines. Nous sommes d'avis que l'enquête lancée par la trente-cinquième Assemblée générale ne s'est pas encore acquittée pleinement de son mandat, parce que le Groupe d'experts ne s'est vu que récemment accorder la permission de se rendre dans les pays de la région en question pour recueillir des preuves, et parce que les allégations récentes concernant l'utilisation possible de toxines doivent être étudiées sérieusement. Nous incitons, par conséquent, les autres délégations qui veulent maintenir l'efficacité des accords actuels à se concerter pour prolonger le mandat du Groupe d'experts.

En ce qui concerne les diverses études qui seront présentées à cette Assemblée générale, mon gouvernement a désigné des experts pour participer à celles qui touchent les mesures propres à renforcer la confiance, ainsi que les rapports entre le désarmement et le développement. J'ai déjà mentionné la nécessité d'établir et de maintenir la confiance en tant qu'élément essentiel du processus de négociation. L'étude sur les mesures propres à renforcer la confiance servira fort à propos à rappeler que les mesures et les facteurs qui y sont analysés peuvent et doivent être utilisés pour appuyer la négociation et l'application des accords.

Quant à l'étude sur le désarmement et le développement, je partage l'espoir exprimé par le distingué sous-secrétaire d'État au désarmement de la Suède, Mme Inga Thorsson, à savoir que ce projet représentera le début d'un processus. Nous sommes fiers d'avoir participé à cette étude par l'entremise d'un expert canadien. L'étude souligne l'interaction des problèmes actuels de la communauté internationale ainsi que la nécessité, plus évidente que jamais, de posséder la largeur de vues nécessaire pour les résoudre.

J'attirais l'attention, l'an dernier, sur le début d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et réclamaï un effort accru pour adopter de nouvelles mesures visant à l'empêcher. Le Canada utilise depuis plus de vingt ans l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Huit satellites de télécommunications, construits au Canada, sont actuellement en orbite. Nous espérons utiliser l'expérience ainsi acquise pour aider à obtenir un accord visant à maintenir l'espace extra-atmosphérique entièrement libre d'armes. Les négociations en vue d'un tel accord devraient être menées au sein du Comité du désarmement.

**La participation
du public**

J'ai commencé ma déclaration en mentionnant les préparatifs de la deuxième session extraordinaire. Je voudrais terminer en signalant que les parlementaires, les groupes

communautaires, les organisations non gouvernementales, les universités, les écoles secondaires et les citoyens du Canada participent à l'étude des questions susceptibles d'être soulevées à la session extraordinaire. Depuis la première session, le gouvernement canadien a grandement accru ses efforts pour appuyer le processus de participation du public. Les conférences internationales tenues au Canada ainsi que les colloques, les groupes d'études et les conférenciers invités dans le cadre des diverses réunions prévues pendant la Semaine du désarmement ont bénéficié d'un appui financier. Nous avons veillé tout particulièrement à ce que les recherches soient entreprises d'un point de vue canadien. Nous publions également un bulletin des activités nationales et internationales dans le domaine du désarmement.

Dans sa déclaration en séance plénière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada déclarait que " nous ne pouvons passer outre l'impatience croissante des populations du globe face à l'absence de progrès en vue de la conclusion d'accords vérifiables sur la limitation des armements et sur le désarmement. Nous devons tenir compte de la situation présente dans la recherche, en leur nom, de propositions réalistes qui aient de bonnes chances d'amener des changements. " Dans les circonstances présentes, nous ne devons absolument pas nous laisser détourner de cette tâche.

Le Canada est disposé à rechercher des progrès lorsque des progrès sont réalisables. Nous devrions en cela mettre l'accent sur le côté pratique et éviter les polémiques. Par ailleurs, nous ne devrions pas nous laisser séduire par des questions d'ordre tactique, que ce soit maintenant ou pendant la prochaine session extraordinaire, de peur de manquer des possibilités de progrès. Aucune victoire de procédure, aucun recours à un vote qui sème la division ne saura remplacer le réalisme, la modération et la recherche du possible.

Et enfin, je dois signaler la capacité de l'Organisation des Nations Unies de s'occuper de questions cruciales telles que le contrôle des armements et la sécurité internationale. Le succès qu'obtiendra, en fin de compte, l'Organisation au chapitre d'un véritable contrôle des armements témoignera de sa crédibilité en ces temps difficiles que nous vivons.